

Tout savoir sur... la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

■ A quoi sert la TEOM ?

La TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères sert à payer le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Concernant la collecte, il s'agit des déchets ménagers ramassés à domicile, mais aussi des points d'apport volontaires, des encombrants, des déchets des marchés, des déchets verts... Concernant le traitement, le coût de la taxe est calculé en incluant l'incinération, le tri et le recyclage des déchets.

Comment est-elle calculée ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée en cumulant le coût annuel des collectes et du traitement des ordures ménagères spécifique à chaque commune. Elle est ensuite répartie sur l'ensemble des habitants concernés, sur la base de la valeur locative de leur lieu d'habitation.

A qui faut-il la payer ?

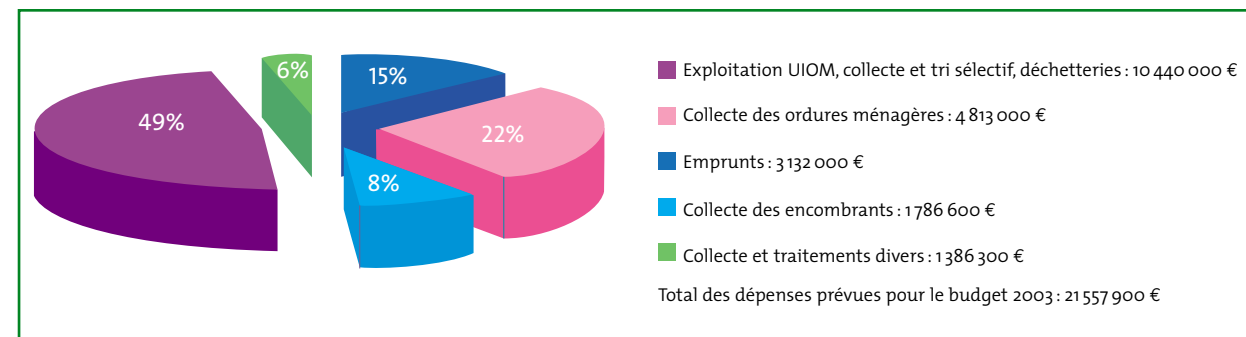
La TEOM est une taxe additionnelle à la taxe foncière. Depuis le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la loi du 12 juillet 1999 sur l'intercommunalité, les communes adhérentes

au SIETREM ne prélèvent plus cette taxe. C'est le SIETREM qui le fait, puisqu'il possède l'ensemble des compétences relatives à la gestion des ordures ménagères.

Qui la paie ?

Cette taxe s'applique à toute les propriétés assujetties à la taxe sur le foncier bâti, à l'exception des usines, et des immeubles occupés par des services publics. Les propriétaires ont le droit, lorsqu'ils n'occupent pas un lieu d'habitation, de la récupérer en la refacturant à leur locataire.

Comment est répartie la TEOM pour l'année 2003 ?



Rappel des consignes de tri

Les emballages et les journaux-magazines (bien vidés, en vrac et sans sac plastique)



Le verre (bien vidé, sans bouchon, ni capsule)



SIETREM
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes
Directeur de la publication :
Michel Ricart
Directeur délégué :
Hien Toan Phan
Comité de rédaction :
Alfred Barany, Lydie Ferrière
Conception :
Séti - Atelier des giboulées
Rédaction :
Véronique de Mareuil
Crédit photo :
Eco-Emballages
dépôt légal 2002/12

Un doute, une question
sur la collecte sélective ?

N°Vert 0800 770 061



EDITO



Le meilleur tri au meilleur prix

Encore du nouveau à l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes! Déjà à la pointe de la modernité en matière de recyclage des déchets et de traitement des fumées, le site va franchir une nouvelle étape dans le domaine des économies d'énergie. Nous lançons actuellement les études pour la réalisation d'un projet qui nous tient particulièrement à cœur : la mise en place d'un turbo-alternateur de grande capacité. Ce nouveau matériel permettra, d'ici deux ans environ, de produire cinq fois plus d'électricité qu'aujourd'hui à partir de la vapeur d'eau s'échappant des cheminées de l'usine. Un projet qui demande un lourd investissement de départ, de 10 à 12 millions d'euros, mais qui va permettre, à terme, après amortissement des investissements, de réduire durablement le coût du traitement des ordures ménagères. En effet, l'usine pourra revendre à EDF le surplus de sa propre consommation d'électricité, qui s'élève actuellement à 1,6 mégawatt. Le SIETREM, fier d'avoir récemment soufflé ses 40 bougies, continue sa politique du "meilleur tri au meilleur prix", dans le respect de son environnement.

Michel Ricart,
Président du SIETREM, Maire de Lognes

SOMMAIRE

Editorial
Actualités
Le SIETREM en chiffres
Le saviez-vous ?
Environnement

La lettre du sietrem

Journal d'information du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers



Gournay-sur-Marne et Montfermeil lancent le tri sélectif

■ Voilà maintenant quelques semaines que la collecte sélective est devenue une réalité pour les habitants des communes de Gournay-sur-Marne et de Montfermeil, adhérentes au SIETREM depuis le début de l'année.

La réponse à une attente forte que les nombreux participants ont exprimé lors des différentes réunions publiques organisées les 22, 29 septembre et 02, 06, 07 octobre derniers par les élus des communes concernées avec le concours du SIETREM. «Plus de 200 participants ont

assisté à la réunion sur le tri sélectif. Un succès qui souligne l'intérêt de nos concitoyens pour cette question. Le très faible taux d'erreur de tri que nous relevons dans la collecte nous le confirme aujourd'hui» nous a confié Michel Champion, maire de Gournay-sur-Marne. Rappelons que suite à l'adhésion de ces deux nouvelles communes, le territoire géographique couvert par le SIETREM est ainsi passé de 149 km² à 156 km², et les quantités de déchets collectés vont progressivement passer de 97 000 tonnes à 112 000 tonnes par an.

Nouvelle déchetterie à Noisiel - infos en page 3

Où vont les briques alimentaires ?

Nous utilisons tous aujourd'hui ces emballages cartonnés que l'on appelle, en termes techniques, les briques alimentaires. Ils contiennent le lait, les soupes, les jus de fruit et ont déjà bien changé depuis leur invention, dans les années trente.

Atouts gagnants

■ Incassables, étanches, légers, faciles à imprimer, à stocker, à transporter... Les emballages cartonnés pour liquides alimentaires ont plein d'atouts dans leurs plis. Des qualités reconnues puisque les briques sont maintenant l'emballage numéro un des laits et des jus de fruits en Europe. Bien sûr, l'hygiène et la sécurité sont la première exigence des consommateurs, et ces emballages protègent efficacement leur contenu contre les effets de l'oxygène, des bactéries et de la lumière. Ils présentent aussi plusieurs avantages dans le domaine de l'environnement.



Des briques vertes ?

■ Même si elles se présentent sous toutes les couleurs de l'arc en ciel, les briques alimentaires pourraient bien être appelées "briques vertes", tout simplement parce que leur utilisation contribue à la protection de l'environnement.

> Leur fabrication se fait à partir de cellulose du bois, princi-



palement des chutes de branches, issu des forêts de nord de l'Europe et des Etats-Unis. Ces forêts sont entretenues et renouvelées selon les principes de la gestion durable.

> De plus en plus légères, les briques alimentaires ont perdu 21% de leur poids, au cours des 20 dernières années. L'utilisation de cet emballage permet d'économiser l'énergie, aussi bien au stade de sa fabrication, car il faut peu de produit pour créer une brique alimentaire, que pour son transport ou sa conservation, puisqu'il n'est pas nécessaire de la réfrigérer.

> Enfin on peut facilement recycler ou valoriser les briques alimentaires... Il suffit que les utilisateurs jouent le jeu en triant leurs emballages !



Briques alimentaires : les chiffres clés

- Un emballage d'un litre pèse 25 à 36 grammes, c'est 3% du poids total du produit.
- Il contient 75 à 80% de fibres de bois.
- Un camion peut transporter 1/2 millions d'emballages de 1 litre (pliés).
- Il en faut 40 pour transporter le même nombre de bouteilles vides.

La double vie des briques alimentaires

■ Les fibres utilisées pour la fabrication des briques alimentaires sont des fibres naturelles issues du bois. Ce sont des fibres longues, les préférées des industriels qui recyclent le papier car elles permettent la fabrication de nouveaux produits d'excellente qualité. Les emballages carton pour liquides alimentaires une fois triés sont malaxés, mélangés à de l'eau dans de grandes cuves : c'est le procédé de pulpage. La pâte ainsi obtenue sera séchée et aplatie sur de grands rouleaux, puis découpée aux dimensions de l'utilisateur. Elle devient matière première dans la fabrication de rouleaux d'essuie-tout, de différents papiers d'emballage, de papeterie, d'enveloppes, de papiers cadeaux ou encore de revêtements de plaques de plâtre, papier hygiénique, carton ondulé... Les autres composants des briques alimentaires, c'est-à-dire le

carton étanche, et l'aluminium qui permet la longue conservation sont séparés lors du procédé de pulpage. Ils peuvent être incinérés, produisant ainsi de la vapeur, utilisée pour sécher la pâte à papier ou pour produire de l'électricité, ou bien recyclés, pour donner naissance à de nouveaux objets en plastique (pots de fleurs, accessoires auto...), ou à du papier d'aluminium.

Grâce au recyclage, les emballages cartonnés pour liquides alimentaires ne sont pas mis en décharge. Ils réduisent aussi la consommation des ressources naturelles en proposant de nouvelles matières premières, et en produisant de l'énergie.



NOUVELLE DÉCHETTERIE

Les habitants des communes adhérentes au Sietrem disposent désormais d'une nouvelle déchetterie, situé à Noisiel.

Déchetterie de Noisiel
14 bis, rue de la Mare Blanche
Zone d'activité de la Mare Blanche

Avez-vous une photo ?

INTERVIEW

François Pairot de Fontenay ingénieur qualité chez Alliance Carton Nature* répond à nos questions.

■ Le recyclage des briques alimentaires en France est-il ancien ?

Nous avons réellement commencé la collecte et le recyclage des briques alimentaires en 1995. Nous traitons alors 0,3% des briques produites. Un chiffre peu élevé, qui reflétait le fait que les gens étaient mal informés et ne savaient pas trop quoi faire de leurs emballages carton ayant contenu des liquides alimentaires. Aussi depuis plusieurs années nous nous sommes fixés pour objectif de mieux communiquer sur ce sujet, notamment à travers des opérations à but humanitaire dans les écoles telles

que " Les robins des briques " avec les collectivités locales ou " Brikkado " avec l'Unicef.

Et aujourd'hui, ça marche ?

De mieux en mieux ! 20 000 tonnes ont été collectées en 2002, 17% de la production. En 2003, nous aurons traité 24 000 tonnes soit 20% des briques produites. Nous pensons atteindre, grâce à la mobilisation de tous les utilisateurs qui pratiquent le tri sélectif 30 000 tonnes en 2005, l'équivalent d'un quart de la production.

* Association qui regroupe les trois grands fabricants de briques alimentaires dans le monde (Elopak, SIG Combibloc et Tetra Pak)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Brikkado :
des briques pour les enfants du Tiers Monde

Chaque année du 20 novembre au 6 décembre, les enfants rapportent à l'école sous l'égide de l'UNICEF les briques alimentaires vides.

Ces emballages vont servir à la fabrication de rouleaux de papier cadeau que les enfants revendront pour récolter de l'argent destiné aux campagnes de vaccination dans le Tiers Monde.

3 briques = 1 rouleau de papier = 3 vaccins.

Pour plus d'information :
01 56 69 75 74 ou
www.alliance-carton-nature.org